

PERMIS D'EXPLOITER

L'obtention du permis d'exploitation, préalable obligatoire à la déclaration de licence en Mairie.

Public

- Personnes ayant un projet de création-reprise de café, hôtel, restaurant ou discothèque

Intervenants

- Formation effectuée par UMIH FORMATION

Délai et modalités d'accès

- Contactez votre CCI pour obtenir plus de renseignements

Calendrier et tarifs 2026

> Permis d'exploiter (2,5 jours)

- 19 au 21 janvier
- 9 au 11 mars
- 21 au 23 avril
- 1 au 3 juin
- 6 au 8 juillet

450 €HT

> Mise à jour du permis d'exploiter

- 20 avril

Contact

Alain GRIS
agris@poitiers.cci.fr
T. 06 87 71 29 14

Objectifs

- Maîtriser** l'exploitation spécifique d'un débit de boissons
- Connaître** les obligations liées à la vente d'alcool

Programme et contenu

Le cadre législatif et réglementaire

- La responsabilité civile et pénale des personnes morales et physiques
- Les délits et les infractions, la mise en danger de la vie d'autrui
- Les dispositions relatives aux débits de boissons dans les codes de la santé publique et des collectivités territoriales

Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place

- Liées à la personne : nationalité, capacité juridique, incompatibilités, le permis d'exploitation et son renouvellement
- Liées à la licence : la classification des boissons et celles interdites de vente en France, les différentes licences, les restrictions
- La vie d'une licence : transferts et interdictions de transfert de licence, translation et mutation d'une licence
- Les déclarations préalables à l'ouverture : déclaration administrative, obligations fiscales, rédaction du bail, déclarations communes aux métiers de bouche

Les obligations d'exploitation

- Liées à l'établissement : horaires, terrasse sur la voie publique, étalage obligatoire des boissons sans alcool, affichages obligatoires, information sur les prix, vidéo-protection
- En matière de prévention et de protection de la santé publique : prévention et lutte contre le risque alcool, protection des mineurs contre le risque alcool, protection des femmes enceintes contre le risque alcool, conduite à tenir face à un client en état d'imprégnation alcoolique. La réglementation sur l'interdiction de fumer. La réglementation relative aux stupéfiants. Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public : lutte contre le bruit, lutte contre l'alcool au volant, réglementation sur les jeux et loteries

La réglementation locale

- La réglementation sanitaire départementale
- La réglementation contre le bruit
- Les spécificités locales
- Les heures de fermeture et d'ouverture des établissements
- Les affiches spécifiques

Mises en situation et évaluation des connaissances acquises



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos établissements sont engagés dans une démarche de progrès pour l'accessibilité des centres de formation, en collaboration avec le Centre Ressource Formation Handicap. Pour connaître la faisabilité de votre projet de formation, contactez directement notre référent handicap : cciv-formation-handicap@campus120.cci.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA VIENNE - CAMPUS 120
120 rue du Porteau - CS80495 - 86000 POITIERS
Tél : 05 49 60 98 00

www.poitiers.cci.fr

